

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

L'organisme de formation **AC FORMA** s'engage à offrir un accueil et un suivi adaptés aux apprenants en situation de handicap, conformément à la loi et au référentiel Qualiopi.

Nous travaillons en collaboration avec des partenaires spécialisés, tels que l'Agefiph, pour garantir une prise en charge adéquate et personnalisée.

1. Repérage de la situation de handicap

Avant chaque formation ou bilan de compétences, un questionnaire de pré-formation est envoyé aux apprenants. Ce questionnaire inclut des questions permettant d'identifier une situation de handicap et les besoins éventuels en termes d'adaptation.

Si une situation de handicap est signalée, un échange individuel avec l'apprenant est organisé afin de mieux comprendre ses besoins et d'initier le processus d'adaptation.

2. Organisation d'une réunion de concertation

Lorsque des besoins d'adaptation sont identifiés, nous organisons une réunion de concertation avec l'apprenant, son référent de parcours et un conseiller référent handicap de l'Agefiph. Cette réunion vise à évaluer les besoins spécifiques et à définir les aménagements à mettre en place durant la formation ou le bilan de compétences.

3. Évaluation des besoins et plan d'adaptation

Au cours de la réunion de concertation, nous utilisons une grille d'évaluation des besoins (*en annexe*) pour formaliser les solutions adaptées. Cette grille permet de :

- Identifier les difficultés rencontrées par l'apprenant.
- Évaluer les besoins spécifiques en matière de matériel, de supports pédagogiques, ou d'aménagements organisationnels.
- Proposer des solutions adaptées (exemple : lecteurs d'écran, sous-titres).
- Chiffrer les adaptations si nécessaire et évaluer la possibilité d'obtenir un financement pour l'aménagement de la formation ou du bilan

(Annexe : Grille d'évaluation des besoins)

4. Mise en œuvre des aménagements

Les aménagements définis et validés par l'apprenant lors de la réunion de concertation sont mis en place avant le début de la formation. Cela peut inclure :

- Adaptation des supports de formation
- Mise à disposition d'outils techniques (lecteurs d'écran, sous-titres)

- Aménagements logistiques (tiers temps, horaires flexibles...).

L'apprenant est informé des aménagements mis en place et peut signaler tout ajustement supplémentaire nécessaire au cours de la formation.

5. Suivi pendant et après la formation

Tout au long de la formation ou du bilan de compétences, un suivi régulier est assuré pour garantir que les aménagements sont efficaces et répondent aux attentes de l'apprenant. Si des difficultés apparaissent, des ajustements sont possibles à tout moment.

À la fin de la formation ou du bilan, un bilan personnalisé est réalisé avec l'apprenant pour évaluer l'efficacité des adaptations mises en place. Cela permet d'identifier les points d'amélioration pour les futures sessions.

6. Questionnaire de satisfaction personnalisé

À l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction est envoyé à chaud et à froid. Ce questionnaire est personnalisé pour les personnes en situation de handicap, afin de recueillir leur retour spécifique sur les aménagements mis en œuvre et l'accessibilité de la formation.

Annexe : Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid personnalisé pour les apprenants en situation de handicap.

Conclusion

Le plan d'accueil des personnes en situation de handicap de AC FORMA est une démarche continue visant à offrir des solutions adaptées à chaque apprenant. Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre les principes d'accessibilité et d'égalité des chances dans l'apprentissage, en collaboration avec nos partenaires spécialisés.

Annexes :

Grille d'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap.

Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid personnalisé pour les personnes en situation de handicap.